

Certificat du contrôle de la production en usine 0679-CPD-0129

(Version originale en langue française)

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21 décembre 1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats Membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que les produits de construction désignés dans la page suivante, mis sur le marché de la zone économique européenne par :

AXTER

8 avenue Félix d'Hérelle – 75016 PARIS- FRANCE

et fabriqués dans l'usine :

AXTER – 1 rue Joseph Coste – 59552 COURCHELETTES - FRANCE

furent soumis par le fabricant aux essais de type initiaux relatifs aux caractéristiques concernées du produit, sont soumis par le fabricant à un contrôle de la production en usine ainsi qu'à des essais complémentaires d'échantillons prélevés dans l'usine selon un plan d'essais prescrits et que le CSTB, organisme notifié, a réalisé l'inspection initiale de l'usine et du contrôle de la production en usine, et réalise la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de la production en usine (système 2+).

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant l'attestation de conformité du contrôle de la production en usine décrites dans la spécification technique de référence :

« NF EN 13969 : 2005 »

sont appliquées.

Quiconque présente ce certificat doit également produire in extenso les déclarations de conformité des produits établies par le fabricant, ou son représentant désigné établi dans la zone économique européenne, et la spécification technique de référence.

Ce certificat est délivré pour la première fois le 3 juillet 2006 et, sauf retrait ou suspension, demeure valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de la production en usine ne sont pas modifiés de manière significative et au plus tard jusqu'au 3 juillet 2011.

Ce certificat comporte 2 pages.

La liste des certificats de conformité délivrés par le CSTB est tenue à jour au CSTB.

Délivré à Champs sur Marne, le 3 juillet 2006


Hervé BERRIER,
Directeur Technique du CSTB

Feuilles souples d'étanchéité

Catégorie d'utilisation :

Feuilles bitumineuses empêchant les remontées d'humidité du sol

FORCE 4000 TRAFIC
HYRENE 25/25 TS
HYRENE 35 PY